

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 30 Floréal, an V.

( Vendredi 19 Mai 1797. )

*Prise par un pacha rebelle de soixante bâtimens chargés de munitions et d'ustensiles de guerre destinés pour Belgrade. — Fête célébrée à Geneve à l'occasion de la signature des préliminaires de la paix. — Nouvelles diverses d'Angleterre et de la Belgique. — Mise en liberté du général autrichien Lustignan. — Dénonciation faite au conseil des cinq cents d'un mouvement qui devoit avoir lieu la nuit dernière.*

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

### A U T R I C H E.

*De Semlin, le 19 avril.*

Le rebelle Bosmanezogly vient de commettre les premières hostilités en s'emparant aux environs de Widin de 60 vaisseaux chargés de munitions & d'ustensiles de guerre pour Belgrade. Cet événement jette le pacha de Belgrade dans un embarras d'autant plus grand, qu'il doit tout craindre de l'audace de ce rebelle qui lui a fait notifier qu'il marcheroit directement sur Belgrade sans user d'aucune des ruses ni des supercheries dont le Pacha étoit habitué de se servir. Toutes les nouvelles s'accordent à annoncer que le rassemblement effectué par ce rebelle se monte déjà à 90 mille hommes. Tous les Pachas des environs de la province de Widin ont reçu ordre de marcher à sa rencontre, les hostilités doivent déjà être commencées & l'on prétend que Bosmanezogly a eu le dessous.

### S U I S S E.

*De Geneve le 7 mai.*

Les Genevois, trop souvent divisés par les opinions politiques, ont paru être animés du même esprit & des mêmes sentimens, en apprenant que les préliminaires de paix avoient été signés; ils se sont disputés à qui montreroit le plus de joie dans cette circonstance; des illuminations, des repas dans presque tous leurs cercles, ce mouvement enfin & cette agitation que l'on remarque dans le peuple lorsqu'il est fortement ému par quelque passion, ont fait voir à quel point ils avoient été transportés de plaisir à la nouvelle de cette paix, depuis si long-tems l'objet de leurs vœux.

Le gouvernement de Geneve ne se montra point spectateur indifférent de l'allégresse publique; les canons placés sur les remparts de la ville annoncerent à ses voisins la part que l'on y prouoit à leur joie. Les syndics & le conseil firent une publication pour inviter leurs concitoyens à se livrer à la douce effusion de leur satisfac-

tion & de leur patriotisme, en les exhortant à profiter de cette occasion solennelle pour cimenter d'une manière durable la réunion de tous les partis, qui seule pouvoit assurer dans leurs murs la tranquillité, la prospérité & le bonheur. Une députation de quatre membres du corps administratif fut aussi chargée de féliciter le citoyen Desportes, ministre de la république française à Geneve; sur cet heureux événement, & de l'inviter, ainsi que la légation, quelques généraux & d'autres citoyens français, à un dîner qui eut lieu le lendemain, & dans lequel tout concourut à manifester les sentimens d'amitié & de bonne intelligence qui régnoient entre les nations. On y porta réciproquement plusieurs toasts à la prospérité des deux républiques, & à leurs gouvernemens, qui furent accompagnées de nombreuses salves d'artillerie.

### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 4 mai.*

On a publié ici deux piéces intéressantes. L'une est une adresse datée du Port-au-Prince, le 29 décembre 1796, signée des principaux colons de Saint-Domingue, aux ministres de sa majesté; l'autre est une adresse des mêmes à sa majesté britannique. Toutes deux concourent à faire voir que tout système d'indépendance seroit funeste à cette isle, qui ne peut espérer de se maintenir & de réparer ses pertes, qu'autant qu'elle demeurera, non-seulement sous la protection, mais même dans l'obéissance de l'Angleterre. L'indépendance seroit sûrement dans les circonstances, & peut-être pour toujours, un présent funeste qui entraîneroit sa ruine.

### H O L L A N D E.

*De Leyde, le 10 mai.*

S'il falloit en croire quelques lettres du continent, la situation de Londres & de l'Angleterre seroit encore plus désespérée que celle de Vérone: le peuple étoit en insurrection, Pitt caché ou en fuite, le roi arrêté, la banque n'escomptoit plus d'effets, &c. Nous avons vu les lettres & papiers de Londres jusqu'au 23 avril; tout y alloit alors le train ordinaire; le roi tenoit sa cour, la reine son cercle; Pitt avoit fait, le 25, l'exposé de son budget

pour la partie relative aux *ways and means*, c'est-à-dire, aux moyens de pourvoir au subside de l'année courante. Il y avoit eu de grands débats, à l'issue desquels, comme d'ordinaire, le plan ministériel avoit été adopté : ces débats avoient principalement concerné une nouvelle surcharge imposée aux papiers publics ; elle a passé à la pluralité de 151 voix contre 43. Cependant les événemens du continent faisoient une profonde impression ; & (ce qui étoit sans exemple dans les annales financières de la Grande-Bretagne) le nouvel emprunt étoit au pair.

#### BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 26 floréal.*

Les lettres de Dusseldorff marquent que le commandant français de cette ville vient d'adresser une lettre à la régence du pays de Berg, dans laquelle il lui enjoint de payer, dans le plus court délai possible, les 100 mille liv. en numéraire qui restent de la contribution militaire ; faute de quoi il menace de mettre tout le pays à exécution militaire. Il ajoute qu'il fera enlever la statue équestre qui est sur une des places de Dusseldorff.

Parmi les officiers autrichiens prisonniers de guerre, arrivés depuis peu en cette ville, l'on remarque un comte de Montecucilli, capitaine des boucards de Barco, qui est descendant du fameux général de ce nom, le digne rival de Turenne. Un grand nombre de ces officiers ont demandé & obtenu la ville de Bruxelles pour prison, jusqu'à ce qu'ils soient échangés : ils sont tous chez des parens ou des amis qui s'empressent de leur fournir tout ce qu'ils peuvent désirer. D'ailleurs les officiers français les traitent avec autant d'estime que d'humanité.

Aujourd'hui, il doit arriver une douzaine de nouveaux officiers autrichiens faits prisonniers près de Mayence, parmi lesquels se trouve un prince de Salm.

Le duc d'Artemberg, prince souverain de l'Empire, le plus riche particulier de toute la Belgique, qui sollicitoit inutilement sa radiation des listes d'émigrés depuis plus de deux ans, vient enfin d'obtenir sa demande. L'administration centrale du département de la Dyle vient d'effacer son nom des listes de proscription. En conséquence, il reviendra sous peu dans ses foyers.

Dans chaque chef-lieu des neuf départemens réunis, il va être formé une bibliothèque publique nationale, avec les immenses amas de livres trouvés dans les abbayes & les couvens supprimés. Comme il y a peu d'ouvrages de littérature moderne, on se propose d'en demander au ministre de l'intérieur en échange d'autres ouvrages que l'on a doubles ou triples.

Hier dimanche, à peine se trouvoit-il à Bruxelles quelques églises où l'on disoit une ou deux messes : le peuple courroit de temple en temple, & se précipitoit en foule dans celui où l'on célébroit les mystères de la religion. L'arrestation des ecclésiastiques qui se sont refusés à faire la déclaration qu'on exige d'eux, n'a pu les contraindre à obéir, & le peuple, qui est ici extrêmement religieux, souffre de l'obstination des ministres du culte.

#### FRANCE.

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE.

*De la Rochelle, le 23 floréal.*

Nous venons d'apprendre par un bâtiment américain, parti de New-York le 1<sup>er</sup> avril, & arrivé hier dans ce

port, que le président des États-Unis de l'Amérique M. Adams, sur la nouvelle du refus fait par le directeur exécutif de recevoir M. Finckney, envoyé à la place de M. Monroë, & de l'ordre qu'a reçu ce ministre de son territoire français, a convoqué par proclamation une assemblée extraordinaire du congrès pour le 15 mai.

*De Paris, le 29 floréal.*

Le marquis de Lusignem, général autrichien, fait prisonnier en Italie, avoit été conduit à Paris & renfermé au Temple, comme accusé d'avoir traité avec beaucoup de dureté des prisonniers français malades dans les hôpitaux de l'armée autrichienne. Nous ne savons si cette imputation est fondée ; mais on apprend qu'il vient d'être mis en liberté, en vertu d'un arrêté du directoire, qui a été porté hier au prisonnier par le ministre de la guerre lui-même.

Nous apprenons avec peine la mort de Scdaïne, l'auteur de tant de pièces dramatiques qui, depuis quarante ans, ont fait l'admiration de la France. Il joignoit à un talent naturel, original & piquant, des mœurs simples, une conduite irréprochable. Il avoit été de l'académie française & secrétaire de l'académie d'architecture. Il est mort plus que septuagénaire. C'est à ses parens ou ses amis rendre à sa mémoire un hommage plus digne de son mérite & de sa réputation, en publiant une notice de sa vie & de ses travaux.

Le sénat de Venise, justement effrayé des suites de l'attentat qu'il a notoirement excités, cherche les moyens de se soustraire au ressentiment des français & à l'ignominie d'une portion considérable de ses propres sujets. Le doge a déclaré dans une assemblée extraordinaire que le gouvernement actuel étoit à charge au peuple, qu'il ne pouvoit plus faire de bien. Il a invité, en conséquence, tous les sénateurs à se démettre volontairement de leurs pouvoirs, & à les remettre entre les mains d'une commission qui seroit nommée de l'agrément du général Buonaparte. Cet avis a été adopté à une majorité de 75 voix contre 5. Les membres du petit conseil sont en arrestation.

(Article non officiel du Rédacteur.)

Il y a lieu de croire que la haute-cour ne tardera pas à rendre un jugement sur la conspiration Babeuf. On fait passer à Vendôme un renfort de troupes. Ce grand procès a offert à l'Europe le spectacle d'un scandale bien choquant & bien nouveau. On a vu une troupe d'honnêtes hommes, accusés du plus grave des crimes dans l'ordre social, manquer impunément de respect au tribunal le plus auguste, couper la parole à son président, la prendre malgré lui, l'insulter même personnellement, ainsi que les autres juges ; traiter avec le plus insolent mépris les magistrats chargés de parler au nom de la loi ; violer enfin toutes les règles d'ordre & de bienséance qu'impose le pacte le plus solennel de l'administration de la justice. Nous ne relevons point ces violences pour exciter contre les accusés des sentimens qui puissent aggraver leur situation ; nous avons une trop haute idée du caractère de hauts-jurés & des juges qui vont prononcer sur leur sort

peut soupçonner un moment que leur conduite devant le tribunal puisse influer en rien sur le jugement du fonds de l'affaire. Nous nous permettrons donc une observation que nous jugeons utile & sans inconvéniens. Les détenus de Vendôme sont, de leur propre aveu, partisans & la plupart agens & complices du système de tyrannie qui a fait tous les maux de la France; ils sont ce qu'on appelle des *terroristes* avoués. Quelle est donc la nature de ces hommes qui, placés dans une situation imposante, où l'homme le plus vertueux, accusé d'un grand crime, ne trouveroit, dans le sentiment même de son innocence, qu'un motif d'être plus modeste & plus respectueux, affectent au contraire l'air de Pandace & le ton de l'injure? S'ils ont cette contenance féroce devant le tribunal qui va prononcer sur leur vie & leur mort, que seroient-ils si, assis eux-mêmes sur un tribunal, ils avoient à juger leurs adversaires? Quel usage terrible feroient-ils de la puissance si, malheureusement pour l'humanité, elle retomboit dans leurs mains?

Il faut espérer qu'après le jugement de la haute-cour, le corps législatif s'occupera sans délai d'un moyen de faire observer le respect qui doit environner les juges dans l'exercice de leurs fonctions, & qu'il fera une loi efficace pour prévenir ou réprimer les délits dont se sont rendus coupables les prévenus de Vendôme.

#### Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Je sais qu'on ne peut faire un journal qu'en recueillant les bruits qui courent, & qu'on en feroit un fort mauvais si l'on attendoit toujours, avant de publier une nouvelle, qu'elle fût confirmée par quelque autorité. La sagesse & l'habileté du bon journaliste consistent à démêler, dans les bruits du moment, les invraisemblances qui en font présumer la fausseté, ou les caracteres de malveillance qui annoncent une intention perverse. Il seroit à désirer, citoyens, que tous les journalistes missent la même attention que vous à rejeter les nouvelles que l'ignorance & la méchanceté fabriquent tous les jours; mais, comme tous vos confreres journalistes, vous êtes souvent induits en erreur sans pouvoir l'éviter.

Vous avez annoncé, par exemple, des nominations à différentes places diplomatiques, en faveur de plusieurs membres sortans des deux conseils. Ces nominations ne se confirment pas, mais n'ont rien que de vraisemblable. Il paroît que le grand intérêt de la république en ce moment n'est pas de chercher pour les places des hommes en état de les bien remplir, mais de chercher des places pour ces hommes qui, en perdant celles où le hasard les avoit élevés, auroient de la peine à en obtenir si on ne les donnoit qu'aux vertus & aux talens.

Le démenti que vient de donner l'honnête Pelet (de la Lozère), au bruit qui l'envoyoit en Syrie, peut élever de légitimes doutes sur les autres nominations. Si les ennemis d'un homme de mérite s'amuse à publier qu'on lui a donné une place dont il ne se soucie pas, afin d'empêcher qu'on ne lui en donne une qui lui convient mieux, les amis des hommes sans mérite peuvent bien supposer qu'on les destine à certaines places qu'ils desirant, afin de faire penser à eux ou de faire croire qu'on pense à eux. L'intrigue a plus d'une ruse.

Je n'attribuerai pas à l'intrigue ce bruit qu'on affecte de répandre que notre ambassadeur en Suisse, Barthélemy, avoit déclaré formellement qu'il n'accepteroit point une place au directoire, si on lui faisoit l'honneur de

l'y appeler. Je sais que cette nouvelle n'est pas sans quelque fondement; mais il me semble que les journaux l'ont annoncée d'une manière trop tranchante. Je ne connois aucunement Barthélemy; mais d'après sa conduite, j'estime son caractère & ses talens. Je crois qu'à une longue habitude des affaires, il joint trop de réserve & même de modestie pour avoir *notifié* qu'il ne veut pas d'une place que personne n'a pu lui offrir; je crois même que, malgré les titres légitimes, il réunit pour être appelé de préférence à cette place éminente, & les probabilités de circonstances qui peuvent venir à l'appui de ses services & de son mérite, je crois, dis-je, que personne ne peut calculer assez juste les dispositions du nouveau tiers qui arrive, & qui n'est pas encore connu, pour n'avoir pas de grands doutes sur l'évènement. Vraiment, probablement Barthélemy n'aura exprimé qu'une indifférence modeste sur un honneur qu'il ne desire pas, qu'il peut même redouter, auquel peut-être il préféreroit un état plus tranquille; cette espèce de refus peut être très-sincère; mais je crois encore qu'une telle disposition ne résisteroit pas au vœu flateur d'une grande majorité des représentans du peuple; & si on lui présentoit le choix qu'on fait de lui, non-seulement comme une justice rendue à son mérite, mais encore comme un moyen de déjouer des intrigues & de rapprocher les partis, je le crois trop bon citoyen pour se refuser à une si honorable mission. J'espère donc que les membres impartiaux du conseil des cinq cents ne seront point retenus par la crainte d'un refus peu probable, & que le nom de Barthélemy ne sera pas exclus de la liste des candidats qui ont droit d'aspirer aux premières places de la république.

P. V. D. R.

### CORPS LEGISLATIF CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen COURTOIS.

Séance du 28 floréal.

Sur le rapport de Lacuée, le conseil approuve une résolution du 25 de ce mois, relative à la solde des grenadiers composant la garde du corps législatif.

Le conseil reçoit & approuve de suite une résolution d'hier qui accorde une pension à la veuve du représentant Doublet, mort dans la prison où il avoit été jetté avec les 73.

On reprend la discussion sur le rapport de la loi du 3 brumaire.

Guineau rappelle les motifs qui ont été donnés par la commission pour faire rejeter la résolution.

Paradis parle dans le sens contraire. Toutes les formes qui ont été établies par la constitution, dit-il, ne l'ont été que pour sa garantie, & il seroit absurde d'invoquer les formes constitutionnelles pour maintenir une inconstitutionnalité.

Croyez-vous que si la résolution d'aujourd'hui étoit rejetée on ne pourroit pas vous représenter demain l'article II, qui porte que les loix particulières qui ont suspendu des représentans du peuple de leurs fonctions, sont abrogées? Si, on pourroit vous le représenter. Qu'en résulteroit-il? que les représentans du peuple seroient rendus à leurs fonctions, tandis que les autres fonctionnaires seroient suspendus des leurs. Vous ne pouvez approuver une telle bigarrure. Je vote pour la résolution.

Delaucoste soutient que la proposition d'André Dumont & celle de la commission ne furent qu'une seule & même proposition ; qui a éprouvé divers amendemens ; que cette proposition ayant été rejetée le 16 brumaire après trois lectures , elle ne pouvoit pas être reproduite avant une année révolue. Il n'y a pas lieu à délibérer sur les autres propositions relatives à la loi du 3 brumaire , porte la résolution du 16 brumaire ; il y avoit donc eu d'autres propositions. Quelles étoient ces autres propositions ? Les procès-verbaux nous le disent , la proposition d'André Dumont & celle de la commission.

Ainsi le conseil ne peut approuver la résolution qui reproduit ces propositions , avant le terme fixé par la constitution.

Le conseil continue la discussion à demain.

C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence de LAMARQUE.

Séance du 29 floréal.

Le représentant Sieyes écrit au conseil pour lui exprimer sa reconnaissance de l'intérêt qu'il lui a témoigné ; ses plaies sont fermées ; il n'y a que le libre mouvement de son bras qu'il n'a pas recouvré encore.

Dumolard obtient la parole pour une motion d'ordre ; il dit que les factieux s'agitent sans cesse ; la nuit dernière , un mouvement devoit avoir lieu , & des précautions extraordinaires ont été prises pour assurer la tranquillité publique. L'opinant demande que la commission des inspecteurs soit chargée de faire un rapport à ce sujet , & qu'il soit demandé des renseignemens au directoire exécutif.

Savary assure que le rapport du ministre de la police prouvera que c'est mal-à-propos que Dumolard s'est alarmé & a voulu alarmer le public : ce dernier court à la tribune ; quelques murmures s'élèvent ; j'ai vu , s'écrie Dumolard , la lettre par laquelle le commandant de Paris prévenoit celui du corps législatif du mouvement qui menaçoit le directoire & le corps législatif ; les postes ont été doublés ; j'ai été réveillé ; l'on m'a prévenu de me tenir sur mes gardes ; plusieurs de mes collègues l'ont été comme moi ; une affiche dangereuse a été placardée , notre collègue Béraud l'a lue : en voilà sans doute assez pour s'étonner de l'étrange sécurité de notre collègue Savary. Les factieux ne peuvent réussir , sans doute ; mais ils méditent ; ils préparent des complots : faudra-t-il pour prendre des mesures contre eux , attendre que nous soyons égorgés ?

On demande l'impression du discours du Dumolard.

Desmolins s'y oppose : il dit qu'il a vu aussi l'affiche dont il s'agit , & qui n'est point allarmante ; d'ailleurs , le ministre de la police , chez qui il a été pour affaire , lui a assuré que la tranquillité publique n'étoit pas en danger , & qu'on avoit mal interprété ses ordres , ce qui a fait exagérer les périls & les précautions.

Grelier fait un rapport ; il en résulte que , prévenus qu'il devoit y avoir du mouvement , les inspecteurs des deux conseils ont été réunis à trois heures du matin ; on leur donna connoissance de la lettre par laquelle le chef de l'état-major prévenoit le citoyen Hamel qu'il ve-

noit d'être averti par le ministre de la police que le directoire exécutif & quelques membres du conseil étoient menacés ; aussi-tôt ils écrivirent au ministre de la police & au président du directoire.

Le premier a répondu qu'en effet il avoit donné quelques ordres de précaution , parce qu'il avoit été averti de quelques rassemblemens , & qu'on voyoit plus de monde qu'à l'ordinaire dans les cabarets , & dans les rues plus de gens ivres , ou du moins de gens qui feignoient de l'être ; mais du reste il n'avoit aucune crainte & se croyoit sûr que la nuit seroit tranquille.

Le président du directoire a répondu que n'ayant reçu du ministre de la police aucun avis extraordinaire , il supposoit que les mesures qu'il avoit prises ne tendoient qu'à surveiller les gens dangereux de tous les partis arrivés à Paris ; il a envoyé sur-le-champ chez le ministre , qui lui a confirmé qu'il n'y avoit pas de craintes à avoir.

D'après ces lettres , les dispositions de défense ont été suspendues.

On demande l'impression de ces pièces. Le conseil passe à l'ordre du jour.

Il prend une résolution portant que le membre sortant du directoire ne pourra , dans aucun cas , exercer ses fonctions au-delà du 10 prairial.

On a repris & ajourné de nouveau la discussion sur l'affaire de la compagnie Dijon.

Nota. A la majorité de 93 voix contre 90 , le conseil des anciens a rejeté la dernière résolution du conseil des cinq cents , relative à la loi du 3 brumaire.

Bourse du 29 floréal.

Amsterdam . . . . .	60 $\frac{1}{4}$ , 61 $\frac{1}{4}$ .	Londres . . . . .	25 l. , 24 l. 10 s.
Idem courant . . . . .	58 $\frac{1}{4}$ , 59 $\frac{3}{8}$ .	Inscript. 25 l. 10 s. , 7 s. $\frac{1}{2}$ , 5 s.	
Hamb. . . . .	187 , 187 $\frac{1}{2}$ , 185 .	24 l. 15 s. , 25 l. 5 s.	
Madrid . . . . .	11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Bon $\frac{3}{4}$ . 23 l. , 22 l. 15 s. , 7 s. $\frac{1}{2}$ , 12 s. $\frac{1}{2}$ .	
Madrid effect. . . . .	14 l. .	Bon $\frac{1}{4}$ . . . . .	19 l. 10 s. , 20 l. p.
Cadix . . . . .	11 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Or fin . . . . .	102 l. 15 s.
Cad effect. . . . .	13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ .	Lingot d'arg. . . . .	50 l. 10 s.
Gènes . . . . .	92 $\frac{1}{4}$ , 91 $\frac{1}{4}$ .	Piastre . . . . .	5 l. 5 s.
Livourne . . . . .	101 $\frac{1}{2}$ , 100 $\frac{1}{2}$ .	Quadruple . . . . .	79 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Bâle . . . . .	1 $\frac{1}{8}$ , 1 , 4 .	Ducat d'Hol. . . . .	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$ .
Lyon . . . . .	au pair .	Souverain . . . . .	33 l. 15 s.
Marseille . . . . .	au pair .	Guinée . . . . .	25 l. 2 s.
Bordeaux . . . . .	au pair .		
Lausanne . . . . .	2 $\frac{1}{4}$ , 4 $\frac{1}{4}$ .		

Esprit  $\frac{3}{8}$  , 415 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 325 liv. — Huile d'olive , 1 l. 5 s. , 6 s. — Café Martinique , 1 l. 19 s. — Café St-Domingue , 1 liv. 17 s. — Sucre d'Amboise , 2 liv. 6 s. , 8 s. — Sucre d'Orléans , 2 l. 4 s. , 5 s. — Savon de Marseille , 18 s. , 18 s.  $\frac{1}{2}$  . — Chandelle , 13 s.  $\frac{1}{2}$  . — Sel , 5 l. 10 s. le  $\frac{8}{10}$  .

Discours d'introduction au cours d'Hygiène , lu à la séance d'ouverture du Lycée des étrangers , par Audin-Rouvière , médecin , à Paris , de l'imprimerie du Magasin Encyclopédique ; rue Saint-Honoré , n.º 94.

Les Incroyables & les Merveilleuses , ouvrage impayable , par Henrion , un volume in-18 Prix , 1 liv. 4 s. franc de port. A Paris , chez l'auteur , rue des Petites-Ecuries , n.º 44 , & chez les freres Grasse , rue St-Thomas du Louvre , n.º 264.